

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 27 (2000)  
**Heft:** 6

**Artikel:** 4 mars 2001 : politique européenne en point de mire  
**Autor:** Tschanz, Pierre-André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912512>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Politique européenne en point

*Le souverain scellera le sort de trois initiatives populaires lors des votations fédérales du 4 mars prochain. La politique européenne de la Suisse sera au centre du débat avec l'initiative «oui à l'Europe».*

*A part cela, les Suisses se prononceront sur une proposition d'introduire des limitations à 30 km/h dans les localités et sur une initiative en vue de faire baisser le prix des médicaments en Suisse.*

**PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ**

L'initiative populaire «oui à l'Europe» est claire et simple à souhait. Elle demande que la Suisse engage «sans délai» des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Lancée au début de 1995 par cinq mouvements pro-européens qui se sont regroupés par la suite, elle a été déposée l'année suivante avec 122 000 signatures valables.

## «Oui à l'Europe»: embarrassant

Pour replacer cette initiative populaire dans son contexte, il convient de rappeler les moments-clés de la politique européenne de la Suisse. Mai 1992: le Conseil fédéral demande l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion à l'Union européenne; 6 décembre 1992: le souverain rejette en votation fédérale la participation de la Suisse à l'Espace économique européen; le Conseil fédéral «gèle» alors la demande d'adhésion, mais fait de la participation pleine et entière de la Suisse à l'Union européenne son «objectif stratégique» de politique européenne et il demande à Bruxelles de pouvoir négocier sur une extension des accords de libre-



Photo Agence Baumann SA

échange de 1972; après plusieurs années de calme plat débutent les négociations bilatérales dans sept domaines; le 21 mai 2000, le peuple suisse accepte les accords bilatéraux sectoriels.

Cette initiative populaire poursuit un double objectif: soutenir la politique pro-européenne du gouvernement suisse et faire pression pour déclencher l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion. Et il faut rappeler qu'elle a été lancée à un moment de totale incertitude concernant l'issue des négociations bilatérales sectorielles.

Tout en se réjouissant de cet appui des jeunes pro-européens, le Conseil fédéral n'en a pas moins été embarrassé par leur initiative, en particulier du fait de l'exigence d'ouverture immédiate («sans délai») de négociations avec Bruxelles. La politique étrangère est de la compétence du gouvernement et ce dernier se réserve de déterminer le moment approprié pour réactiver la demande d'adhésion.

Le Conseil fédéral s'est donc employé à obtenir le retrait de cette initiative populaire. Et au parlement également, on a cherché des solutions propres à éviter une votation fédérale sur cette initiative. On a songé à un arrêté fédéral qui confirmerait les options de politique européenne du Conseil fédéral, mais en laissant à ce dernier le choix du mo-

ment approprié pour entrer en négociation. Au Conseil national, on a cherché des formulations qui empêchent de repousser aux calendes grecques la question de l'adhésion. Mais toutes ces propositions de contre-projet indirect ont échoué; le Conseil des Etats n'en a rien voulu savoir.

Et c'est ainsi que les auteurs de l'initiative ont finalement choisi de maintenir leur initiative et de provoquer un nouveau vote populaire en matière de politique européenne, moins d'un an après l'acceptation des accords bilatéraux sectoriels. On appellera aussi que le souverain avait écarté à une écrasante majorité, le 8 juin 1997, une initiative populaire émanant de la droite nationaliste qui avait pour but d'empêcher le Conseil fédéral d'ouvrir des négociations d'adhésion sans autorisation préalable du peuple et des cantons. Le peuple a tout loisir d'accepter ou de rejeter un projet d'adhésion à l'Union européenne, mais sa décision doit être prise en connaissance de cause, c'est-à-dire au terme des négociations, et non avant, avaient souligné alors le Conseil fédéral et le parlement. Ce même argument revient pour l'initiative «oui à l'Europe»: sur le fond, cette initiative recoupe parfaitement la volonté gouvernementale, mais elle n'est pas acceptable dans la mesure où elle dicte le moment de la

# de mire

réactivation de la demande d'adhésion à l'Union européenne.

L'initiative «oui à l'Europe» embarrasse une bonne partie des milieux pro-européens en Suisse, qui savent que la majorité du peuple suisse rejette l'idée de l'adhésion et craignent qu'un non à cette initiative, le 4 mars, ne soit interprété comme un nouveau non à l'Union européenne dans les capitales des Quinze. Quant aux adversaires du projet d'adhésion à l'UE, ils ont tout lieu de se réjouir de ce vote, qui ne peut que conduire à un non fatal à l'objectif stratégique de politique européenne du gouvernement.

## 30 km/h dans les localités ?

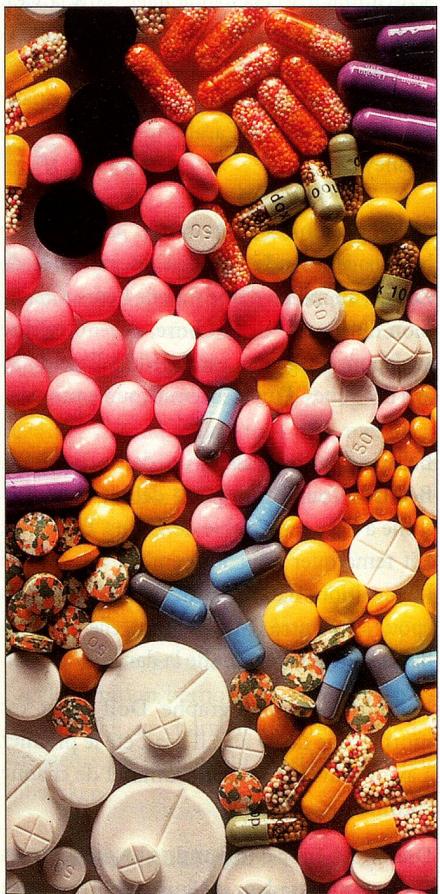
L'initiative populaire «rue pour tous» émane de l'Association transports et environnement (ATE). Elle vise à améliorer la sécurité

en trafic urbain grâce à l'introduction d'une limitation générale de vitesse à 30 km/h à l'intérieur des localités. Des dérogations à ce principe général sont toutefois possibles, dans les cas justifiés. L'initiative prévoit que l'autorité compétente «peut en particulier relever la vitesse maximale sur les routes principales pour autant que la sécurité des usagers de la route et la protection des riverains, notamment contre le bruit, soient respectées».

Les deux chambres du parlement recommandent le rejet de cette initiative. Le non l'a emporté par 95 voix contre 63 au Conseil national et par 31 voix contre 9 au Conseil des Etats. L'abaissement de 50 à 30 km/h de la vitesse dans les localités ne serait efficace, en termes de prévention des accidents, que pour autant qu'il s'accompagne d'importants aménagements (rétrécissements, obstacles, etc.), qui coûteraient entre un et deux milliards de francs aux cantons et aux communes, soulignent les adversaires de cette initiative (partis bourgeois, associations d'automobilistes). Une récente étude citée par le ministre des transports, Moritz Leuenberger, indique que le nombre d'accidents dans les localités diminuerait de moitié avec de tels aménagements, mais qu'il augmenterait de 40 % en cas d'introduction du 30 km/h sans correction du réseau routier urbain. Quant aux partisans de l'initiative (écologistes, gauche), ils contestent ces conclusions et s'appuient en particulier sur l'expérience de la ville autrichienne de Graz, qui a introduit le 30 km/h dans toutes les rues secondaires en 1992 à titre expérimental. Un choc à 30 km/h est moins dangereux qu'à 50 km/h, font-ils valoir.

## «Pour des médicaments à moindre pris»

L'initiative «pour des médicaments à moindre prix» a pour objectif de faire baisser le prix des médicaments vendus en Suisse. Elle propose deux mesures pour y parvenir: l'ouverture sans autorisation particulière du marché suisse aux médicaments autorisés à la vente dans les pays voisins, d'une part, et une obligation de remettre des génériques plutôt que les préparations originales, qui ne seraient plus prises en charge par les caisses maladie.



Le prix des médicaments est généralement plus élevé en Suisse qu'à l'étranger.

Parlement et gouvernement recommandent le rejet de cette initiative, pilotée par l'entreprise Denner et déposée avec 127 000 signatures il y a un peu plus de trois ans. Le Conseil national a dit non par 149 voix contre 0, le Conseil des Etats par 37 voix sans opposition également. Les adversaires de l'initiative considèrent notamment que l'obligation de remettre des génériques constituerait une «atteinte grave à la liberté de thérapie des médecins et à leur responsabilité thérapeutique», comme l'a relevé le Conseil fédéral dans son message au parlement. Et en ce qui concerne les prix des médicaments, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, ministre de la santé, a rappelé les négociations qu'elle a menées avec l'industrie pharmaceutique en vue de faire baisser le prix des médicaments, négociations qui ont permis d'alléger de quelque 200 millions de francs par an les charges des caisses maladie.



## Votations fédérales

### 4 mars 2001

- Initiative populaire fédérale «oui à l'Europe!»
- Initiative populaire fédérale «pour des médicaments à moindre prix»
- Initiative populaire fédérale «pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (rues pour tous)»

### 10 juin 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

### 23 septembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

### 2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.